

OK

REPUBLIC DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU
ARRONDISSEMENT DE MENGANG
COMMUNE DE MENGANG
COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES DE MENGANG (CIPM-MG)



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE- WORK-FATHERLAND
CENTER REGION
NYONG AND MFOUMOU DIVISION
MENGANG SUBDIVISION
MENGANG COUNCIL
MENGANG COUNCIL INTER
COMMISSION WORKS TENDER

ADDITIF

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°006/AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/202024 DU 24/01/2024

POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE 25 (VINGT CINQ)
LAMPADAIRES SOLAIRES POUR ECLAIRAGE PUBLIC A
KOUNDOU, COMMUNE DE MENGANG, DEPARTEMENT DU
NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE

Objet

Lire plutôt :

- cc. La déclaration d'intention de soumissionner, timbrée (suivant modèle joint) ;
- dd. L'accord de groupement le cas échéant légalisé par le notaire ;
- ee. Le pouvoir de signature le cas échéant ;
- ff. Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile ;
- gg. Une carte contribuable ou identifiant unique
- hh. Une attestation de domiciliation bancaire du Soumissionnaire délivrée par une banque de premier ordre, agréée par le Ministère chargé des Finances ;
- ii. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ;

- jj. La caution de soumission (suivant le modèle joint) d'un montant de : CINQ CENT MILLE (500.000) Francs CFA pour le lot 1 et Deux cent mille FCFA et d'une durée de validité de Quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date originale de la validité des offres ;
- kk. Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par les services compétents de l'ARMP ;
- ll. Une attestation signée d'un chef de structure de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, datant de moins de trois mois et certificat que l'Entrepreneur a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse ;
- mm. Attestation de non-redérence fiscale
- nn. Registre du commerce ;
- oo. Attestation de localisation et plan de location
- pp. En cas de groupement seul l'entreprise mandataire produit la caution de soumission, et la quittance d'achat de DAO.

AU LIEU DE :

1. L'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicables aux marchés des Travaux Publics ;

9. L'Arrêté n° 204/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, des Communes et des Communes d'Arrondissement ;

LIRE PLUTOT :

1. L'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicables aux marchés des Travaux Publics ;

9. L'Arrêté n° 204/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, des Communes et des Communes d'Arrondissement ;

10. La Circulaire n° 001/C/MINFI du 28 Décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;

LIRE PLUTOT :

L'article 47(1-1) du code prescrit que le MINMAP reçoit une copie des décomptes provisoires et vise le décompte définitif pour les marchés des travaux ou la dernière facture pour les types de prestations

LIRE PLUTOT :

L'article 2 consacre la liberté d'accès à la commande publique et l'égalité de traitement ce principe est inaliénable

LIRE PLUTOT :

L'article 207 abroge toute disposition antérieure aux nouveaux textes en vigueur

